

# 2017/2018

# INFORMATIONS

# ASSURANCES

# AUX LICENCIÉS

Si lors de votre demande de licence vous avez choisi d'adhérer à l'assurance «**GARANTIES DE BASE ACCIDENTS CORPORELS**» proposée par la FFKDA, consultez sur [www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr) toutes les conditions relatives à :

- votre assurance « Responsabilité civile »
- votre assurance « Individuelle accident »

En souscrivant aux «**OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FFKDA**», vous obtiendrez des garanties supplémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport.

Avec notre partenaire « Santé »



**GROUPE MDS**  
Mutuelle des Sportifs

Plus d'informations sur : [ffkarate.fr/espace-licencies/assurances/](http://ffkarate.fr/espace-licencies/assurances/)

